

27 avr 2012 -18:53

Appartient à [Conseil des ministres du 27 avril 2012](#)

Services mobiles par satellite

Sur proposition du ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux systèmes fournissant des services mobiles par satellite, en exécution de la décision européenne n°626/2008/CE.

Cette décision donne l'autorisation aux opérateurs *Solaris Mobile Limited* et *Inmarsat Venture Limited* d'utiliser des fréquences dans la bande de 2 GHz à condition de le notifier à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT).

Le projet fixe les conditions à remplir par les opérateurs pour offrir leurs services en Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// http://www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)